Collèges : rentrée scolaire 2025-2026 > Pour plus d'accessibilité

Rubric
Collège
Tag 1
Transport
Publié le 22 août 2024
Reading time
Reading time : 5 minutes
Illustration Image

Gratuité des transports scolaires

Un service de transport gratuit !

Tisseo-Collectivités (Syndicat mixte des Transports en Commun) a délégué au Conseil départemental de la Haute-Garonne la compétence transport scolaire sur l'agglomération toulousaine. Sur ce territoire le Conseil départemental prend en charge le transport scolaire des élèves scolarisés de la maternelle au lycée suivant les conditions définies par le règlement départemental des transports scolaires.

Plus de 43 000 élèves transporté.e.s dont 1 878 élèves et étudiant·e·s en situation de handicap bénéficient de ce service départemental sur la grande agglomération toulousaine, une aire de compétence comprenant **114 communes** situées dans Toulouse Métropole, le Sicoval, le Muretain Agglo ainsi que les communes groupées du nord-est toulousain.

- Pour établir ou renouveler le dossier de demande, connectez-vous sur le site : transportsscolaires.haute-garonne.fr ou sur le portail ENT : eCollege.cd31.net
- Pour les élèves résidant en dehors de l'agglomération toulousaine, vous pouvez vérifier votre éligibilité à la gratuité des transports auprès de la Région Occitanie.

transportsscolaires.haute-garonne.fr
Portail ENT

- Si vous n'avez pas accès à Internet, **un formulaire papier est disponible au collège**.
- Pour les élèves résidants en dehors de l'agglomération toulousaine, vous pouvez vérifier votre éligibilité à la gratuité des transports auprès de la Région Occitanie.

Contact & informations

Conseil départemental de la Haute-Garonne,1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9 Accueil du public Bâtiment A du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h45

Numéro vert (appel gratuit) : 0 800 011 593

**????????????

Utiliser des transports scolaires (vélo, trottinette, skateboard, rollers) permet d’agir sur l’environnement.

Le Conseil départemental travaille en étroite collaboration avec les collectivités pour améliorer les conditions d’accès aux mobilités douces aux collèges. La majorité des collèges mettent à disposition un local sécurisé et abrité pour y déposer son moyen de locomotion.

L’équipement indispensable pour être en sécurité et être vu sur le trajet scolaire est :

- Le port du casque
- Surveiller l’état de son équipement (pneus, freins, sonnette, …)
- S’équiper de dispositifs rétro-réfléchissants (sur vêtement, cartable, vélo, …)

Nodes
Transition écologique : des engagements et des actions pour répondre à l'urgence climatique et environnementale - Rapport développement durable

Retour à notre page sommaire "Rentrée scolaire" :

Nodes
Les collèges : rentrée scolaire 2026-2027